

**Montréal, le vendredi 21 août 2020**

**Objet : Réussir ensemble une rentrée sécuritaire et bienveillante dans notre école**

Chers parents,

Toute l'équipe-école est à l'œuvre pour finaliser les préparatifs du retour en classe et accueillir en toute bienveillance et sécurité les élèves, qui nous ont tant manqués. Nous sommes conscients que la rentrée scolaire 2020-2021 soulève un grand nombre de questions, tant par le contexte dans lequel elle s'exerce que par les défis d'organisation qu'elle entraîne. En prenant en compte les dernières directives du ministère de l'Éducation et de la Direction de santé publique, nous vous présentons les mesures prises pour la réouverture de notre école et adaptées à notre milieu. Nous espérons que cette lettre apportera les réponses que vous attendiez.

### **L'école à temps plein**

- Nos élèves fréquentent l'école à temps plein du lundi au vendredi, sauf pour les élèves exemptés qui auront de l'enseignement à distance.

### **Horaire de la rentrée pour les élèves de la maternelle**

**Voir horaire remis, rentrée progressive**

### **Horaire de la rentrée, 27 août pour le primaire :**

- Afin de permettre un accueil plus en douceur, nous avons préparé un horaire modulé ainsi que des zones d'accueil. Dans la mesure du possible, nous vous demandons d'accompagner votre enfant pour l'entrée scolaire du 27 août. Un seul parent par élève muni d'un couvre-visage. Les élèves qui prendront le transport scolaire seront pris en charge par notre équipe.

<b>Qui ?</b>	<b>Quand ?</b>	<b>Où ?</b>
1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> année	8h10	Zone 6 et 7, entrée par la porte de la cour, rue Dépatie
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> année	8h40	
5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> année	9h10	

### **Organisation des classes**

- Chaque groupe-classe sera stable et fermé. Aucune distanciation physique n'est requise entre les élèves faisant partie d'un même groupe-classe.
- Une distance 1 m sera maintenue entre les groupes-classes différents.
- Entre le personnel et les élèves, une distance de 2 m sera respectée. Dans le cas contraire, le personnel de l'école portera l'équipement de protection individuelle (épi : masque et visière).

- Les périodes de spécialistes auront lieu dans la classe, sauf en éducation physique. Les gymnases seront utilisés.

### **Mesures sanitaires prises pour assurer la santé et la sécurité des enfants**

Des mesures strictes d'hygiène et de salubrité sont mises en place dans notre établissement scolaire :

- Le lavage des mains est obligatoire à l'entrée de l'école, avant et après chaque récréation, avant et après la consommation de nourriture, après s'être mouché et à la sortie de l'école. En plus des locaux munis de lavabo (maternelle et certaines classes du 1<sup>er</sup> cycle), onze éviers sont disponibles pour le lavage des mains. Du gel hydroalcoolique sera également mis à la disposition des élèves, du personnel et des visiteurs.
- Des mouchoirs sont à la disposition des élèves et du personnel pour respecter les principes d'étiquette respiratoire.
- Les locaux sont nettoyés régulièrement.
- Les salles de bain et les surfaces qui sont touchées fréquemment (poignées de porte, interrupteurs, bureaux de travail, équipements d'ordinateur, fontaines d'eau, robinets, etc.) sont nettoyées régulièrement.
- Les élèves doivent limiter le transport d'objets entre l'école et la maison. Le matériel de votre enfant sera utilisé uniquement par lui-même.
- Dans le cas d'objets qui sont partagés par plusieurs élèves, ceux-ci seront nettoyés le plus régulièrement possible.
- Le couvre-visage est obligatoire en tout temps pour le personnel et les visiteurs lors des déplacements hors des salles de classe.
- Un questionnaire COVID doit être rempli tous les jours par le personnel ou les visiteurs.
- À la maternelle, le port d'un équipement de protection individuel par l'enseignant est obligatoire en classe, où la distanciation physique n'est pas requise avec les élèves.
- Pour tous les autres niveaux scolaires du primaire, pour le personnel, le port d'un équipement de protection personnel n'est pas obligatoire si la distance de 2 mètres est respectée avec les élèves.
- Les salutations impliquant des contacts physiques entre les personnes, comme les poignées de mains et autres, sont à proscrire.

### **Déplacements et récréations**

Les déplacements, les entrées et les sorties ont été pensés pour limiter les contacts en les différents groupes. Concernant les récréations, nous avons prévu deux récréations le matin et l'après-midi et chaque groupe aura sa zone de jeux. Le parc Sainte-Odile sera également utilisé et surveillé.

### **Port du couvre-visage pour les élèves**

Le port du couvre-visage est obligatoire pour les élèves à partir de la 5<sup>e</sup> année du primaire hors des salles de classe et dans les aires communes de l'école en présence d'autres groupes-classes ainsi que dans le transport scolaire. Il peut être retiré en classe. Le couvre-visage n'est pas obligatoire pour les élèves de la 1<sup>re</sup> jusqu'à la 4<sup>e</sup> année inclusivement, incluant dans le transport scolaire. Les parents ont la responsabilité de fournir un couvre-visage à leur enfant.

Consultez [le feuillet explicatif](#) concernant le port du couvre-visage dans divers contextes.

## Manipulation des objets

Les mesures sanitaires prises par le gouvernement impliquent de prendre des précautions particulières quant à la transmission de germes par contact avec les surfaces. Les poignées de portes, rampes d'escalier et toute autre surface fréquemment touchée par les élèves et le personnel seront régulièrement désinfectées, mais la manipulation des objets dans les classes devra être limitée.

## Transport scolaire

Dans le contexte d'une rentrée scolaire en temps de COVID-19, la Direction générale de santé publique (DGSP) a émis de nouvelles orientations concernant le transport scolaire. Compte tenu de la réduction de la capacité par autobus, l'offre de transport sera réduite, principalement pour les élèves qui fréquentent leur école de quartier. Ainsi, il est demandé aux parents qui le peuvent d'assurer le transport de leur enfant afin de réduire le nombre d'élèves devant être transportés. Aussi, il est important que les parents qui n'utiliseront plus le transport scolaire nous en fassent part sans tarder.

## Dîner à l'école

L'heure du dîner respectera les directives des autorités de santé publique. Dans la mesure du possible, les élèves provenant de groupes-classes stables seront maintenus au sein des mêmes groupes au service de garde. Les élèves du préscolaire dîneront dans leur classe respective. En plus des locaux du service de garde, d'autres locaux seront utilisés afin de limiter les rassemblements. L'utilisation d'une gourde d'eau personnelle et réutilisable est recommandée. De son côté, l'aide alimentaire reprend selon les modalités habituelles. Si votre enfant revenait dîner à la maison, il lui sera alors possible de le faire, mais les dispositions s'appliquent quant au lavage rigoureux des mains à son arrivée et à son départ.

## Fonctionnement du service de garde

Le service de garde scolaire reprend ses activités habituelles (tarification en vigueur, ratio habituel d'un adulte pour 20 enfants) en respectant les directives des autorités de santé publique. Toutes les mesures sanitaires prévues en milieu scolaire s'appliqueront en service de garde. Dans la mesure du possible, les élèves provenant de groupes-classes stables seront maintenus au sein des mêmes groupes dans le service de garde.

Afin de minimiser au maximum la mixité des groupes-classes, un guide d'accompagnement a été conçu par le CSSDM et propose, entre autres, différentes alternatives d'organisation. Par exemple, une programmation d'activités permettant à l'éducateur de bien préparer l'environnement et d'accueillir plus d'un groupe-classe dans le respect des mesures de distanciation physique.

## Cours à distance pour les élèves ayant une situation de vulnérabilité à la COVID-19

Le ministère de l'Éducation a demandé aux centres de services scolaires du Québec de mettre sur pied un service d'enseignement à distance pour les élèves qui ne seraient pas de retour en classe physiquement à la rentrée pour des raisons de vulnérabilité à la COVID-19 associées à une condition médicale particulière pour eux ou pour leur famille immédiate. **Si vous souhaitez que votre enfant soit exempté du retour présentiel obligatoire à l'école, veuillez nous aviser le plus rapidement possible.**

## Une marche à suivre claire en cas d'écllosion

Les autorités de santé publique ont produit une [marche à suivre claire](#) visant à informer les parents sur les principales actions qui seront mises en œuvre si un élève présente des symptômes de COVID-19, si un élève obtient un test positif, ou si plusieurs cas sont détectés au sein d'une même classe ou de plusieurs classes.

**Dans tous les cas, les parents seront avisés de la situation en cas d'écllosion et des mesures déployées dans les meilleurs délais par le CSSDM.** Sachez que votre équipe-école est votre premier point de contact pour toute question relative à la COVID-19.

Une version adaptée du [Guide autosoins pour la maladie à coronavirus](#) pour permettre aux parents de prendre les meilleures décisions possibles durant la pandémie sera prochainement rendue disponible sur la page Web [Quebec.ca/coronavirus](http://Quebec.ca/coronavirus). Ce guide permet notamment de connaître les symptômes de la COVID-19 et les soins de base à donner à son enfant, et de savoir quand contacter la ligne info coronavirus (1 877 644-4545).

## Un nouveau service pour les paiements

Nous vous annonçons également le déploiement du paiement par Internet à l'ensemble des établissements du CSSDM. **Ainsi, il n'y aura pas de journée consacré aux paiements des frais scolaires prévue le 3 septembre prochain.** Les élèves recevront les l'agenda et les cahiers d'exercice par leur titulaire et un état de compte vous sera remis.

**Les nouveaux états de compte vous seront acheminés à compter du 24 août.** Ces derniers permettront l'affichage d'un numéro de référence qui permettra le paiement en ligne via le site transactionnel des institutions financières participantes. Les instructions détaillées ainsi que la liste des institutions participantes seront indiquées sur les nouveaux états de compte.

## Mesures prises par le CSSDM afin d'assurer la sécurité lors des travaux de chantier en cohabitation ou lors de visite de firmes externes

Le Service des ressources matérielles (SRM) du CSSDM a créé un comité COVID-19 en lien avec les travaux dans nos établissements. Ce dernier informe les chargés de projet, les entrepreneurs et les firmes externes sur les mesures de prévention que doivent respecter les travailleurs œuvrant dans leurs équipes respectives.

Ces mesures sont mises à jour régulièrement et suivent les lignes directrices de la Santé publique et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Elles incluent notamment les mesures de distanciation sociale de deux mètres et les mesures permettant de réduire le risque de contamination de la COVID-19, telles que le nettoyage des mains, le respect de l'étiquette respiratoire et la désinfection à la fin du chantier. D'ailleurs, afin de faire respecter ces mesures, une surveillance rigoureuse des chantiers sera maintenue par les professionnels mandatés sur le projet. Notez que les mesures récemment prises par le ministère de l'Éducation) ont été aussi prise en compte dans l'émission de ces directives, notamment en ce qui a trait au port du couvre-visage dans les zones occupées par les usagers.

École Sainte-Odile  
12 055, rue Dépatie  
Montréal (Québec), H4J 1W9  
Téléphone : 514 596-5565

École Sainte-Odile annexe  
12330, rue Lavigne  
Montréal (Québec) H4J 1Y4  
Téléphone : 514 596 5586

### Plus de renseignements

L'école est importante pour nos jeunes et les bénéfices d'un retour en classe sont réels pour leur permettre de se développer et de s'épanouir. J'en profite pour vous remercier de votre compréhension et vous rappeler que notre équipe sera mobilisée, comme toujours, à veiller aux apprentissages et au bien-être de votre enfant.

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter.

En toute collaboration,



Christiane Guyonneau  
Directrice

[guyonneauc@csdm.qc.ca](mailto:guyonneauc@csdm.qc.ca)